



Fournisseur télésurveillance

Par **yohannicolas**, le **26/05/2011** à **14:25**

Bonjour,rnJ'ai un échéancier qui m'indique les mensualités à payer pour mon alarme domcile. Au mois de mars mon fournisseur a commis une erreur il m'a prélevé de la mensualité normale puis de la somme annuelle (348 euros). J'attends toujours le remboursement après plusieurs appels. Que puis-je faire pour activer le remboursement et réparer le préjudice ? Merci infiniment.

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **14:52**

LRAR de mise en demeure de rembourser sans délai sous peine de saisie du tribunal de proximitérnVous profitez de la LRAR pour les aviser que vous avez révoqué l'autorisation de prélèvement (vous allez à la banque pour le faire, une révocation, pas une opposition pour les prélèvements à venir) et que désormais vous paierez à réception de la facture mensuelle.

Par **yohannicolas**, le **26/05/2011** à **15:44**

Très bien merci